

Notes d'allocution pour la réception donnée en l'honneur de la levée des
restrictions en matière de visas pour
la Pologne, la Hongrie, la Lituanie et la Slovaquie
Le 5 mars 2008

Je tiens à remercier les ambassadeurs de la Pologne, de la Hongrie, de la Lituanie et de la Slovaquie d'avoir organisé cette réception pour célébrer la levée des sanctions en matière de visas par le gouvernement du Canada.

Cette décision, qui a été annoncée par la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, l'honorable Diane Finley, est en grande partie attribuable aux interventions faites par nos hôtes distingués. Depuis ma nomination à la présidence du Sénat, j'ai eu l'honneur de les rencontrer à quelques reprises et je peux vous affirmer que la levée des sanctions figurait en tête de leurs priorités.

Outre les interventions menées par les ambassadeurs, certains de leurs parlements m'ont aussi contacté. Mes fonctions de Président comportent une part de diplomatie parlementaire qui m'a amené, jusqu'ici, à diriger des délégations dans trois de nos pays hôtes et à y rencontrer mes homologues. Il m'est apparu clairement que les restrictions en matière de visas portaient inutilement atteinte aux relations et à l'amitié qui autrement s'épanouissent rapidement entre nos pays.

Le Canada et les Canadiens savent reconnaître l'énorme travail accompli par les Polonais, les Hongrois, les Litvaniens et les Slovaques. En seulement 15 ans, ils ont réussi à sortir de l'ombre et à mettre en place des démocraties stables à l'égard des droits de la personne et des économies prospères fondées sur l'économie de marché. Ils ont en outre joint les rangs de l'Union européenne, permettant ainsi un accès sans frontières vers l'Europe occidentale.